



## Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs  
773, chemin sainte-Anne-des-Lacs  
Sainte-Anne-Des-Lacs, Québec, J0R 1B0  
Téléphone: 450-224-2675  
Télécopieur: 450-224-8672

### Formulaire de demande de permis d'abattage d'arbres : Aménagement ou récupération

#### IDENTIFICATION :

Êtes-vous propriétaire ? OUI  NON  → Fournir une procuration

#### Requérant :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville et code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel pour l'envoi du permis : \_\_\_\_\_

#### TRAVAUX PROJÉTÉS :

Date prévue de début des travaux : \_\_\_\_\_

Temps prévu pour effectuer les travaux : \_\_\_\_\_

Emplacement des travaux (Adresse, lot) : \_\_\_\_\_

Coupe d'arbres en bande riveraine (10m à 15m d'un lac, cours d'eau, milieu humide) :  
NON  OUI  → Prendre rendez-vous avec le Service de l'Environnement

Nombre d'arbres à abattre : \_\_\_\_\_

Raison de l'abattage : Aménagement d'un accès au lac \*

Bois de chauffage (maximum 20 cordes)

Coupe forestière

Coupe de récupération (chablis)

Préparation du site pour test de sol

Implantation d'une nouvelle construction

Ou nouvel aménagement \*

#### \* Documents à fournir:

Plan d'aménagement à l'échelle indiquant le pourcentage des aires aménagées vs les aires conservées à l'état naturel, ainsi qu'une étude de sol pour toute nouvelle construction.

Tout terrain de 2000 mètres carrés et moins, situé dans les zones H-203, C-300, P-303 et P-304, peut être construit et aménagé jusqu'à un maximum de 70% de sa superficie.

Tout terrain de 3000 mètres carrés et moins peut être construit et aménagé jusqu'à un maximum de 65% de sa superficie.

Tout terrain de 3000 à 10000 mètres carrés peut être construit et aménagé jusqu'à un maximum de 40% de sa superficie, sans jamais excéder 2600 mètres carrés.

Tout terrain de plus de 10000 mètres carrés peut être construit et aménagé aux conditions suivantes:

-Pour le premier hectare, un maximum de 30% de sa superficie peut être construit et aménagé.

-Pour chacun des hectares supplémentaires, un maximum de 15% de la superficie peut être construit et aménagé, à la condition que ces aires construites et aménagées ne soient pas contiguës.

Je, soussigné \_\_\_\_\_, déclare par la présente que les renseignements fournis sur le formulaire sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_